

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article363>

# **Relaxe partielle pour Michel MADASSAMY**

- Expressions - Communiqués -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 6 juillet 2001

Mis à jour le : vendredi 5 septembre 2008

---

**UGTG.org**

---

**En relaxant partiellement notre militant, et en le condamnant malgré tout à 3 mois de prison avec sursis et de plus de 40.000 F d'amende, la justice coloniale française a reculé ; mais seulement pour faire retomber la pression...**

## **WOULO POU NONM ET FANM DOUBOUT ! Tribinal f d y j<sup>2</sup>dila !**

*Ce jour, 06 juillet 2001, le Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre vient de donner son verdict dans l'affaire Michel MADASSAMY, poursuivi pour avoir le 27 mai 2001 manifesté avec des dizaines de militants de l'UGTG pour obtenir des commerçants de Pointe-à-Pitre qu'ils libèrent leurs salariés, ce jour symbole de la lutte anti-esclavagiste et de commémoration.*

**A l'audience du 22 juin 2001, le Procureur réclamait 4 mois de prison ferme, signifiant ainsi la volonté politique de l'État Colonial Français de sanctionner les militants de l'UGTG, de Criminaliser l'engagement syndical et donner gage au patronat exploiteur, principalement petits-fils d'esclavagistes.**

**Le Procureur VOGHT, à la suite du Prôfet CARENCO, qui déclarait à la presse avant tout procès que « Michel MADASSAMY a cassé, il faut que justice passe », avait ailleurs lors du procès en comparution immédiate obtenu l'incarcération de Michel MADASSAMY, au mépris de la règle sur la présomption d'innocence.**

Il a fallu une grande et ferme mobilisation des travailleurs et du peuple de Guadeloupe, de nos avocats verticaux, de nos camarades syndicalistes et de personnalités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Dominique et de France pour arracher sa mise en liberté le 12 juin 2001.

Aujourd'hui, le Tribunal Correctionnel en relaxant partiellement notre militant, et en le condamnant malgré tout à 3 mois de prison avec sursis et de plus de **40.000 F** d'amende a reculé, dans l'objectif politique de faire tomber la pression.

Seulement, en fait, il est refusé à nous donner totalement raison, de façon bien évidemment ne pas juger les juges qui avaient décidé sa mise en détention le 1er juin 2001 et à protéger tous les lâches, les capitulards et les affairistes qui avaient condamné avant tout procès.

## **NOU KA FÆ APÆL**

Cette décision est cependant inacceptable, Michel MADASSAMY et nous, avons décidé de faire appel.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une décision politique dite de justice face à un dossier

dâEuros"accusation vide, face Ã des tÃ©moins Ã charge absents et qui prÃ©sentent des dÃ©clarations contradictoires lors de leur audition Ã la police.

LâEuros"engagement de Michel MADASSAMY et de lâEuros"UGTG pour le 27 Mai, pour notre devoir de mÃ©moire, pour la construction de lâEuros"homme GuadeloupÃ©en jamais ne doit Ãatre assimilÃ© Ã un dÃ©lit de droit commun.

Notre dÃ©termination Ã poursuivre la lutte pour le droit au travail, le droit au respect, le droit Ã la dignitÃ© du peuple de Guadeloupe, pour la libertÃ© et lâEuros"indÃ©pendance syndicale jamais ne faillira devant la rÃ©pression policiÃ©re et judiciaire.

## RÃ©pwsyon ka kontinyÃ©

DâEuros"autant que :

âEurosç **Le 05 septembre 2001, 2 militants de lâEuros"UEC-UGTG**, syndicat du Commerce, sont convoquÃ©s Ã 14 h 30 au Tribunal Correctionnel de Pointe-Ã-Pitre, pour entrave Ã la circulation lors des journÃ©es de solidaritÃ© avec Michel MADASSAMY.

âEurosç **Le 26 septembre 2001, Michel MADASSAMY et Rolin GUSTAVE sont convoquÃ©s** pour leur action lors de la grÃ©ve quâEuros"ils ont engagÃ©e et gagnÃ©e en sâEuros"opposant Ã la vente de la SociÃ©tÃ© de Transports de Produits PÃ©troliers **STPP/ELF** Ã la SociÃ©tÃ© CABOTRA.

âEurosç **Le 02 octobre 2001, 4 militants, travailleurs de lâEuros"hypermarchÃ© CONTINENT**, sont convoquÃ©s pour leur participation au piquet de grÃ©ve dÃ©cidÃ© en solidaritÃ© avec Michel MADASSAMY.

âEurosç **Le 23 octobre 2001**, ce sont deux militants de lâEuros"UATG qui devront rÃ©pondre de lâEuros"opposition quâEuros"ils ont fermement signifiÃ©e Ã des taxis clandestins

## KONBA DÃ©YÃ© PÃ'KÃ' MANNYÃ©.

**Par ces interpellations, le pouvoir colonial franÃ§ais persiste Ã vouloir nous bÃ©illonner**

Nous avons aussi compris que nous sommes dorÃ©navant un des principaux obstacles Ã sa politique de destruction de la SociÃ©tÃ© GuadeloupÃ©enne, de zombification et de dÃ©possession de lâEuros"homme GwadeloupÃ©yen, de mÃ©pris et dâEuros"exploitation du travailleur de Guadeloupe

**KONBA LA ANGAJÃ©**

**Ã©VÃ© LONTAN PLIS FÃ'S**

**Ã©VÃ© LONTAN PLIS BALAN.**

**NOU PA PÃÆ !**

**ANSANM NOU KA LITÃ0 - ANSANM NOU KÃ0 GANNYÃ0**

P-Ã -P, le 06/07/01

**Bureau UGTG**